2025-053

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2025-07-21-36
CONSEIL MUNICIPAL du 21 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un juillet à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 15 juillet 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Gérard CHEVRIER ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.
Absent excusé : Joan PUYRAIMOND donne procuration à Norbert PERRIN ; Jean-Luc FAUCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Christian BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Objet : Règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire 2025/2026

Après lecture par Monique ALLEGRE, Monsieur le Maire propose de valider le règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Ce document regroupe les données utiles au bon fonctionnement du service à communiquer aux parents lors de la rentrée scolaire, avec une mise à jour chaque année afin de rester adapté à la vie du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** le règlement intérieur de la cantine scolaire et du périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026, projet ci-joint.

VOTE :	9 + 1p POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION

Le secrétaire
Christian BERNARD

Le Maire
Norbert PERRIN

MAIRIE DE RÉAUVILLE 26230 (DRÔME)

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 25 JUIL. 2025
Affiché le 25 JUIL. 2025